



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0521

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Givors**

objet : **Réhabilitation et mise en conformité des réseaux d'assainissement en centre-ville - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0521**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Givors

objet : **Réhabilitation et mise en conformité des réseaux d'assainissement en centre-ville - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole de Lyon.

Sur la Commune de Givors, la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement de la Métropole de Lyon exploite les réseaux de collecte des eaux usées et pluviales avant traitement à la station d'épuration du Syndicat pour la station d'épuration de Givors. Le système de collecte des eaux usées est constitué de réseaux unitaires (collectant dans un même tuyau les eaux usées et les eaux pluviales) et de réseaux d'eaux usées séparatifs. L'exploitation en régie de ces réseaux est effective depuis 2015.

La prise en main de l'exploitation de ce patrimoine s'est accompagnée de campagnes importantes de curage, de récolement et d'inspection caméra. Les diagnostics réalisés ont mis en exergue le mauvais état général des réseaux de collecte, probablement lié à la technique de pose et à la qualité des matériaux utilisés.

Le fonctionnement dégradé des ouvrages entraîne un envasement très régulier qui compromet la capacité d'écoulement des effluents et génère des besoins d'intervention de curage très fréquents. La dégradation rapide de ces ouvrages occasionne des mises en charges importantes, notamment par temps de pluie, qui peuvent entraîner des débordements et ruissellements de surface capables de dégrader des voiries. Cette situation engendre également des risques pour les équipes d'exploitation lors de leurs interventions et produit des nuisances pour les riverains.

La mise en œuvre, au précédent mandat, d'une première enveloppe générique individualisée a permis d'accélérer la connaissance approfondie de l'état de santé et du fonctionnement de ce patrimoine et d'engager des premiers travaux de renouvellement. Ainsi, des travaux ont été réalisés sur les collecteurs prioritaires (notamment rues Jean Claude Pierroux, de la République et Roger Salengro). Néanmoins, l'ampleur des dégradations structurelles des collecteurs sur la Commune de Givors est telle que le maintien de cet effort de renouvellement est indispensable. La réhabilitation des réseaux s'accompagne de celle des branchements associés et de travaux de déconnexion des eaux pluviales.

Les investigations complémentaires (inspections caméra, visites pédestres dans les collecteurs visitables, diagnostics structurels approfondis, etc.) déjà réalisées ont permis de dresser une liste des tronçons prioritaires pour engager des travaux de renouvellement sur la période 2021-2026.

La présente délibération propose d'engager les travaux sur les secteurs les plus urgents.

II - Description du projet

L'objectif de ces travaux est :

- de retrouver un fonctionnement hydraulique acceptable en créant des collecteurs étanches et en leur redonnant une pente acceptable le cas échéant,

- de lutter contre la formation de sulfure d'hydrogène (H₂S) et d'odeurs,
- de limiter l'inondation des propriétés voisines par reflux ou ruissellement par temps de pluie,
- de déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires dès que cela est possible en favorisant leur infiltration.

De manière plus précise, les travaux programmés sur le court terme concernent 2 collecteurs sous-dimensionnés et régulièrement obstrués par la présence importante de racines, ce qui provoque des inondations dans les propriétés riveraines. Il s'agit des réseaux situés :

- rue Romain Rolland : reconstruction de 210 m de collecteur circulaire Ø300 mm d'eaux usées et reprise des branchements associés, en lieu et place du collecteur Ø200 mm existant en amiante ciment, et de 160 m de collecteur circulaire Ø600 mm d'eaux pluviales, également en lieu et place de l'existant, pour un budget estimé respectivement à 280 000 € HT et 280 000 € TTC,

- chemin du Garon : reconstruction de 340 m de collecteur circulaire Ø300 mm et reprise des branchements associés pour un budget estimé à 350 000 € HT. Cette opération permettra également la déconnexion du réseau unitaire des eaux pluviales d'environ 1 400 m² de voirie *via* une connexion directe au milieu naturel.

Sur ces 2 projets, l'infiltration des eaux pluviales sera recherchée au maximum tout en tenant compte des contraintes techniques du site (exiguïté des voiries et encombrement du sous-sol notamment).

La réalisation rapide de ces tranches de travaux permettra de rechercher une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projet "Rebond".

III - Coût du projet

Le montant à court terme des travaux est donc estimé à 630 000 € HT au budget annexe de l'assainissement et 280 000 € TTC sur le budget principal. La participation financière de l'Agence de l'eau est estimée à 200 000 € sur le budget annexe de l'assainissement et 70 000 € sur le budget principal.

Sur le plus long terme, la réhabilitation d'autres collecteurs d'assainissement est également envisagée sur la base des premières hiérarchisations réalisées. Elle nécessite au préalable des investigations supplémentaires plus poussées (identification précise des contraintes hydrauliques, diagnostics structurels complets, etc.). Le montant en dépenses d'études, à la charge du budget annexe de l'assainissement, est de 30 000 € HT.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les études et travaux relatifs à la réhabilitation et la mise en conformité des collecteurs du centre-ville de Givors.

2° - Autorise monsieur le Président à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises.

3° - Décide l'individualisation partielle des autorisations de programme :

- P19 Assainissement, pour un montant de 660 000 € HT en dépenses et de 200 000 € en recettes, à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération 2P19O8535 selon l'échéancier suivant :

. 2021 : 630 000 € HT en dépenses et 200 000 € en recettes,

. 2022 : 30 000 € HT en dépenses d'études.

- P21 Eaux pluviales pour un montant de 280 000 € TTC en dépenses et de 70 000 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération 0P21O8535 selon l'échéancier suivant :

. 2021 : 280 000 € TTC en dépenses et 70 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.